

Comité syndical du 15 octobre 2025**RAPPORT N° DCS2025-022****Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour le Budget Primitif 2026**

Par application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'orientations budgétaires doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Celui-ci permet de faire un bilan de la situation financière du Syndicat et de donner les grandes orientations budgétaires de l'exercice à venir.

Sur le plan financier, l'exercice 2026 sera la 14^e année budgétaire de Seine-et-Marne Numérique. Depuis 2013, les finances du Syndicat sont saines, permettant de dégager de l'autofinancement, élément primordial de la pérennité financière d'une structure publique. La gestion en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sur le budget « Aménagement numérique » permet de cadrer les dépenses d'investissement.

Pour l'année 2026, la stratégie financière du Syndicat demeure inchangée et repose sur trois grands objectifs :

- Assurer le bon fonctionnement du Syndicat tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement / exploitation ;
- Mobiliser l'ensemble des ressources financières à disposition afin de garantir le bon niveau de trésorerie ;
- Accompagner le lancement du programme objets connectés et maîtriser la fin des déploiements FttH et donc des dépenses d'investissement, en s'attachant à disposer des crédits nécessaires à l'exécution des contrats liés.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires s'organise en trois parties :

- Présentation du contexte opérationnel et économique (I.),
- Présentation des orientations budgétaires 2026 (II.),
- Présentation des indicateurs et éléments prospectifs (III.).

I. Contexte opérationnel et économique**A. Contexte opérationnel**

Le contrat de DSP sem@fibre77, notifié le 22/01/2015, prévoyait le déploiement de 268 443 prises jusqu'en 2029. Depuis, le déploiement a été accéléré à deux reprises, pour aboutir à une fin de déploiement en 2023. A ce jour, tous les points de mutualisation du premier déploiement sont exploités par le délégataire, des opérations de complétude se poursuivent pour répondre notamment aux besoins des nouveaux bâtiments (professionnels et résidentiels). Le déploiement des sites isolés a débuté en 2023 et se poursuit. Au 1^{er} septembre 2025, le projet sem@fibre77 compte 323 064 prises déployées et 206 481 prises raccordées, et ce, en ligne avec le plan d'affaires prévisionnel. Les complétudes de couverture liées aux nouveaux logements sont à la charge du délégataire.

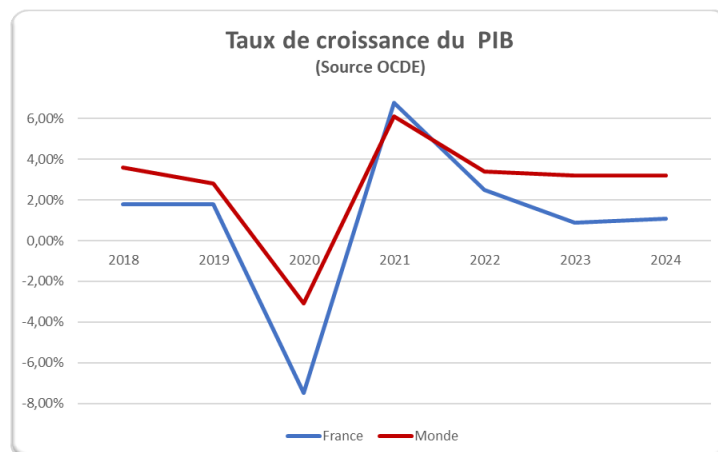
B. Contexte économique

Depuis 2020 et la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'économie mondiale subit les effets des crises énergétique, climatique et politique. Ces bouleversements répétitifs ont eu un fort

impact sur l'économie mondiale et française : forte augmentation des prix, de l'énergie, des carburants, hausse des taux d'intérêt, ralentissement du marché immobilier.

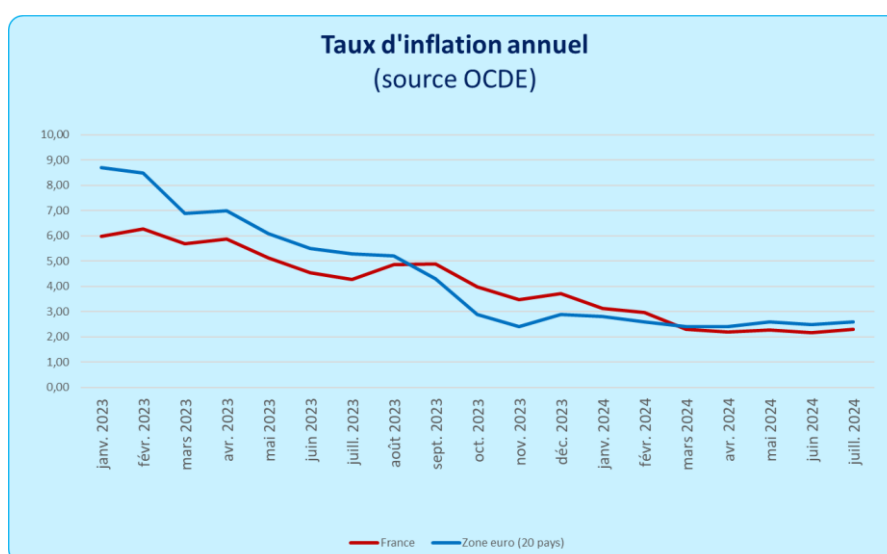
La situation économique mondiale, et plus spécifiquement française, peut être appréciée au travers de trois indicateurs clés :

- **Croissance du Produit Intérieur Brut**



De fait, la croissance mondiale et française a connu une forte fluctuation entre 2020 et 2021. Cette croissance est revenue à des niveaux plus stables depuis 2022. Toutefois, en raison notamment d'un taux d'endettement élevé, la croissance de l'économie française est bien en dessous de la moyenne mondiale avec 1,10 % contre 3,20 % en 2024. Ainsi, l'enjeu de la politique économique française pour les années à venir est de relancer l'économie, tout en réduisant d'endettement. En ce sens des efforts sont demandés aux collectivités territoriales. L'Etat a lui-même réduit l'enveloppe du FSN à un montant inférieur aux montants cumulés des subventions appelables au vu des conventions en cours en 2025.

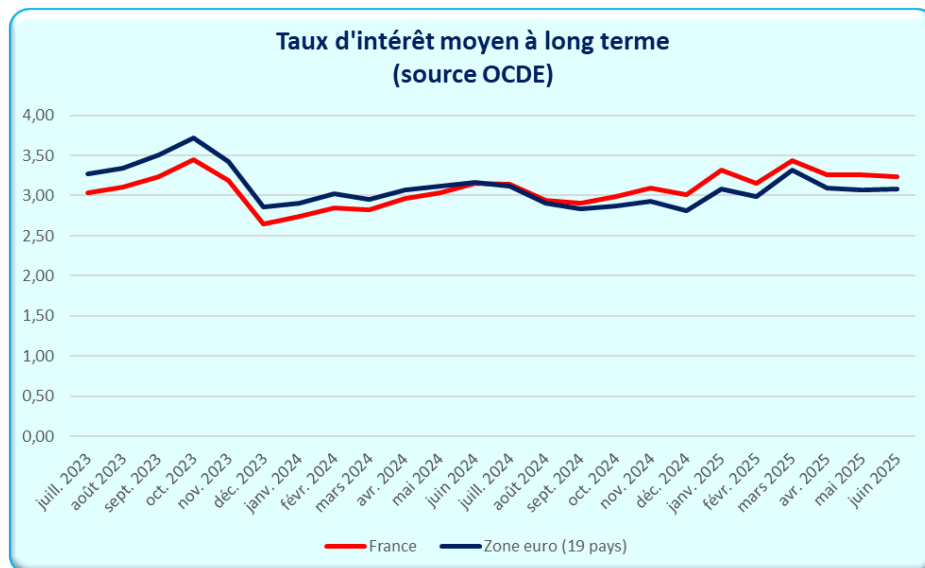
- **Taux d'inflation**



Après avoir atteint un niveau d'inflation important en 2022-2023, notamment en raison de la crise du prix de l'énergie, les économies mondiale et française ont retrouvé un niveau plus stable. En effet, les taux d'inflation, qui avaient atteint au-delà des 6 % pour la France et 9 % pour la moyenne mondiale, étaient fixés à 2 % en 2024. Les prévisions de la Banque de France

établissent une estimation entre 1 et 1.3 % pour 2025 et 1.4 et 1.6 % pour 2026, en baisse par rapport à 2024.

- **Taux d'intérêt à long terme**



Après avoir augmenté ses taux directeurs (jusqu'à 4.5 % en septembre 2023) pour augmenter les taux d'intérêt et réduire l'inflation, la BCE a inversé sa politique depuis juin 2024. Les taux directeurs ont été ramenés à 2,25 % en juin 2025.

Ainsi, les taux à long terme ont connu une période de hausse d'août 2022 à octobre 2023, atteignant 3,45 % en France et 3,72 % sur la zone euro. Fin 2023 / début 2024, les taux d'intérêt ont légèrement baissé (environ 2,70 % en France), à la faveur d'une inflation moins importante. Cependant, les taux d'intérêt sont remontés et restent plus élevés qu'avant le COVID, entre 3 et 3.5 % en juin 2025. La Banque de France prévoit une stabilisation de ces taux pour 2026.

L'évolution de ces différents indicateurs a de multiples conséquences avec lesquelles le Syndicat doit composer pour établir les orientations budgétaires pour 2026 :

- Maîtrise du coût de l'emprunt ;
- Retard dans le respect du calendrier de versement des subventions (FSN) ;
- Incertitude sur les futurs financements de projet.

II. Orientations budgétaires 2026

A. BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat. Il s'agit aussi bien des moyens humains que des moyens matériels et financiers.

1. Section de Fonctionnement

a. Les recettes

Les moyens financiers à disposition du budget principal proviennent des cotisations des adhérents (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Département de Seine-et-Marne et Région Ile-de-France). Les prévisions 2026 estiment les recettes de fonctionnement à 2,40 M€.

Contribution des EPCI

Compétence aménagement numérique

La Seine-et-Marne compte aujourd'hui 23 Etablissements de Coopération Intercommunale, dont 22 adhérents à Seine-et-Marne Numérique et un EPCI sous convention de délégation de compétence. La cotisation est calculée sur la base du nombre d'habitants (population INSEE N-3). Compte tenu de l'évolution des indices, le montant unitaire de la participation 2026 sera de **1,12 €** par habitant. Le montant prévisionnel de la participation des EPCI en 2026 est ainsi établie à **1 100 000 €**.

Activité complémentaire services numériques

Dans le cadre de l'ouverture du Syndicat vers les services numériques, la mise à jour des Statuts fixe une contribution additionnelle versée par les adhérents à ce service. Pour les EPCI, celle-ci est, comme la contribution principale, basée sur le nombre d'habitants (population INSEE N-3). Le coefficient par habitant pour 2026 est de **0,21 €** pour une cotisation totale estimée à **75 000 €**.

Contribution du Département de Seine-et-Marne

Pour l'année 2026, la contribution sollicitée par le Syndicat auprès du Département de Seine-et-Marne est estimée à **310 000 €**. Il est à noter la répartition entre la convention de mise à disposition et celle de fonctionnement. Le montant de la convention de mise à disposition pour 2025 est fixé à 105 000€ et le montant de la convention de fonctionnement à 205 000€.

Contribution de la Région Ile-de-France

La Région Ile-de-France accompagne Seine-et-Marne Numérique depuis sa création en 2013 par une contribution de fonctionnement de **100 000 €**.

Charges au Budget annexe

La refacturation au budget annexe des charges affectées à l'aménagement numérique est estimée à **800 000 €** pour 2026.

b. Les dépenses

Charges de personnel

Les charges de personnel 2026 sont estimées à **1,7 M€**, de façon identique à l'estimation de 2025.

Comme les années précédentes, une partie de la masse salariale sera basculée au budget annexe par le biais d'écritures comptables de refacturation entre budget. Comme l'a préconisé la Chambre Régionale de Comptes dans son rapport, ce transfert ne doit pas se limiter aux seuls agents réalisant le déploiement sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat. En effet, pour identifier le coût réel de la politique publique « aménagement numérique », il convient de transférer l'ensemble des coûts s'y rapportant, soit l'ensemble des agents contribuant à ladite politique. Le transfert en 2026 est ainsi estimé à 800 000 €.

Le temps de travail pour 2026 sera de 39h hebdomadaires, qui ouvrent droit à des Récupérations du Temps de Travail pour un temps de travail annuel de 1 607 heures. Dans le cadre de l'action sociale à destination des agents, la prestation de chèque-déjeuner prise en charge à 60% par le Syndicat sera reconduite pour 2026. Il en est de même pour la cotisation au Comité National d'Action Sociale (CNAS), permettant aux agents de bénéficier d'actions sociales (aide lors des évènements de la vie courante, culture, loisirs...).

Enfin, les conventions de mutualisation conclues avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour la protection sociale complémentaire « risque santé » et « risque prévoyance », seront reconduites, permettant aux agents de bénéficier d'une participation financière du Syndicat selon leur situation.

Moyens généraux

Après un début d'activité en 2013 facilité par la mise à disposition de moyens matériels par le Département de Seine-et-Marne, le Syndicat est devenu autonome et porte aujourd'hui la majorité des charges de fonctionnement. Le montant des charges prévisionnelles de fonctionnement 2026 inscrit au chapitre 011 est estimé à **615 000 € contre 860 K€ en 2025**.

Amortissement des immobilisations

Les amortissements des immobilisations pour 2026 sont fixés de façon prévisionnelle à **65 000 €**. Ils comprennent les amortissements des biens déjà acquis par le Syndicat, ainsi qu'une estimation pour les amortissements des futures acquisitions 2026.

2. Investissement

a. Les recettes

Les seules recettes d'investissement disponibles au budget principal sont celles générées par l'amortissement des immobilisations (estimation 2026 à **65 000 €**) et au report d'excédent N-1 qui ne sera connu qu'après clôture des résultats 2025.

b. Les dépenses

Les crédits de dépenses d'investissement 2025 sont estimés à **65 000 €**. Ils permettront notamment d'engager les premières dépenses d'investissement liées à l'accroissement du Syndicat pour les services numériques.

B. BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

1. Exploitation

a. Les recettes

Les recettes d'exploitation proviennent majoritairement des redevances versées par les délégataires dans le cadre des DSP Sem@for77 et sem@fibre77. Les prévisions 2026 estiment les recettes d'exploitation à 11,845 M€.

Redevance Sem@for77

La redevance 2026 est estimée à **255 000 €**. Elle se compose d'une redevance de participation aux frais de contrôle (50 000 €) et d'une seconde redevance relative à la mise à disposition des biens remis en exploitation (205 000 €).

Redevance sem@fibre77

La redevance se décompose en trois parties :

- Redevance de participation aux frais de contrôle,
- Redevance sur les « prises commercialisables »,
- Redevance sur les « prises commercialisées ».

Le montant de redevance de participation aux frais de contrôle de la DSP est de **60 000 €** au titre du suivi de l'exploitation et de **50 000 €** au titre du suivi des investissements.

La redevance de mise à disposition concerne les prises issues de la mission 3 pour un montant légèrement inférieur à 200 000 € auxquelles s'ajoutent les nouvelles prises construites depuis 2015 par le Syndicat et remises en exploitation au délégataire. La redevance « prises commercialisables », est calculée sur la base d'un montant forfaitaire de 20,80 € HT/an (forfait initial révisé chaque année) et du nombre de prises raccordables ayant fait l'objet d'une remise au délégataire au 22 janvier 2026, date anniversaire du contrat, intégrant ainsi les déploiements achevés en 2025. La redevance « prises commercialisées » est calculée sur la base d'un montant forfaitaire de 12,50 € HT/an par prise commercialisée à la même échéance sur l'ensemble des prises commercialisables remise au délégataire pour exploitation par le Syndicat.

En 2025, la redevance « prises commercialisables » s'est élevée à 2 989 K€ et 1 020 K€ pour la redevance « prises commercialisées », soit 4 009 K€ au global.

La prévision de redevance 2026 est de respectivement 3 110 K€ et 1 190 K€, soit un total de **4,3 M€**.

Redevance Orange

Les redevances versées au Syndicat dans le cadre de l'utilisation des armoires PRM-MED sont estimées à **180 K€** pour 2026. Cette prévision prend en compte une première baisse de redevance suite aux premières fermetures de Montée en Débit, en lien avec l'extinction du cuivre par Orange.

Reprise des subventions

En parallèle de l'amortissement des opérations de Montée En Débit, le Syndicat a commencé à « amortir » les subventions reçues dans le cadre de ce programme. Les reprises de subvention portent également sur les subventions perçues dans le cadre du déploiement FttH. Le montant des reprises de subvention est de **6,7 M€** pour l'exercice 2026.

Transfert de charges en section d'investissement

Dans le cadre de la refacturation de charges de personnel entre le budget principal et le budget annexe aménagement numérique, une partie passe en investissement pour être comptabilisée dans le coût de déploiement du volet affermé. Ce transfert en investissement est estimé à **300 K€**.

b. Les dépenses

Charges d'exploitation de la Montée en Débit (MeD)

L'exploitation et la maintenance des installations déployées dans le cadre du programme « MeD » font l'objet de charges de fonctionnement notamment la consommation d'électricité et d'occupation des infrastructures. Ces charges sont estimées pour 2026 à **300 K€** pour 110 PRM MeD.

Frais de contrôle et de suivi de l'exploitation des DSP sem@for77 et sem@fibre77

Le contrôle et l'exécution des contrats de DSP portés par le Syndicat font appel à des expertises dont le Syndicat n'est pas totalement doté en propre (droit des sociétés, droit de la concurrence, fiscalité des entreprises, contrôle financier des comptes sociaux, régulation des marchés de communications électroniques, évolutions technologiques...) et nécessaires à la protection des intérêts de la collectivité. A cet effet, il s'appuie sur des marchés d'assistance en matière juridique, financière et technico-économique.

Le montant estimatif 2026 de ces marchés est de **100 k€**.

Autres charges d'exploitations

D'autres charges d'exploitation (honoraires d'avocat, services bancaires, maintenance...) sont inscrites pour **295 k€**.

Remboursement de charges au Budget principal

La refacturation par le budget principal des charges liées au personnel affecté à l'aménagement numérique est estimée à **800 k€** pour 2026.

Intérêts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt pour l'année 2026 sont estimés à **1 000 000 €**.

Pour mémoire, le Syndicat est doté de deux emprunts de 12,5M€ chacun pour le subventionnement des raccordements dans le cadre de la DSP sem@fibre77. Le premier emprunt a été souscrit auprès de la Banque Postale et le second emprunt auprès de la CDC.

Le Syndicat a également contracté en 2023 un emprunt de 15 M€ auprès de la Caisse d'Epargne (cédé ensuite au Crédit Foncier) pour permettre de clôturer le financement des déploiements FttH.

De fait, les intérêts d'emprunt 2026 précités sont estimés comme suit :

- 75 000 € d'intérêts pour l'emprunt de 12,5M€ auprès de la Banque Postale,
- 120 000 € d'intérêts courus non échus,
- 360 000 € pour les intérêts de l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 445 000 € pour l'emprunt de 15 M€ auprès du Crédit Foncier.

Autofinancement et remboursement d'emprunt

Afin de financer les remboursements d'emprunt par des ressources propres mais également autofinancer les investissements d'aménagement numérique, le Syndicat procèdera au virement de **5,850 M€** de crédits d'exploitation (issus des redevances perçues) vers la section d'investissement.

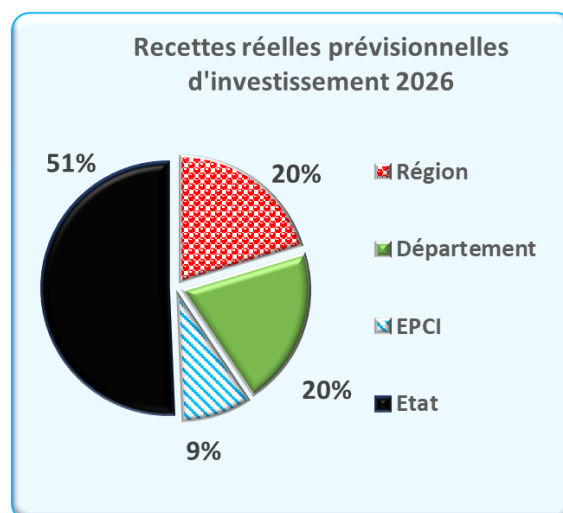
Charges d'amortissements

Les charges d'amortissement pour l'exercice 2026 sont fixées à **3,5 M€**. Elles regroupent les amortissements des opérations de Montées en Débit (y compris les armoires transférées des EPCI adhérents), les opérations transférées du Département lors de la création du Syndicat, et les dépenses du premier et du deuxième marché de travaux FttH pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat dans la DSP sem@fibre77.

2. Investissement

a. Les recettes

- Les recettes réelles



Les différentes conventions de financement passées avec l'ensemble des adhérents permettent de définir les recettes prévisionnelles 2026, estimées à 17,965 M€.

Financement de l'Etat

La convention de Fonds de Soutien pour la Société Numérique a été signée en 2017. Elle fixe le calendrier des appels à subvention et leurs montants. A ce jour, seuls les soldes des composantes Desserte et Raccordements restent à percevoir, respectivement pour un montant de 2,8M€ et 1,2M€. Par ailleurs, une deuxième convention est en cours de signature. Ainsi, pour 2026, l'estimation de subvention versée au profit du Syndicat est de **4,365 M€** pour les deux conventions.

Financement de la Région Ile-de-France

La participation de la Région pour le premier déploiement était de 40 M€. Il est soldé à date. Par ailleurs, la Région a attribué une enveloppe de 7 M€ pour le déploiement des sites isolés. Le montant estimé des subventions pour 2026 est de **1 750 000 €**.

Financement du Département de Seine-et-Marne

La participation du Département pour le premier déploiement était de 40 M€. Il est soldé à date. Par ailleurs, le Département a attribué une enveloppe de 7 M€ pour le déploiement des sites isolés. Le montant estimé des subventions pour 2026 est de **1 750 000 €**.

Financement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Les conventions fixent précisément les montants annuels des participations. Les crédits budgétaires 2026 correspondent aux versements liés au déploiement des sites isolés pour les intercommunalités. Ce montant est fixé à **750 K€**.

Financement par l'emprunt

Le Syndicat est doté de deux emprunts de 12,5M€ chacun pour le subventionnement des raccordements dans le cadre de la DSP sem@fibre77. Le premier emprunt a été souscrit auprès de la Banque Postale et le second emprunt auprès de la CDC. Enfin, un emprunt de 15M€ a été conclu en janvier 2023. Ces emprunts ont été intégralement tirés. Un emprunt serait éventuellement nécessaire pour le programme IOT.

- Les opérations d'ordre

Amortissement

3,5 M€ de crédits sont inscrits pour l'amortissement des immobilisations.

Virement de la section d'exploitation

Comme évoqué en section d'exploitation, un virement de **5,85 M€** est effectué vers la section d'investissement pour financer les remboursements d'emprunt et les diverses Autorisations de Programme.

b. Les dépenses

Remboursement d'emprunt

Le Syndicat a contracté trois emprunts successifs afin de financer le déploiement de la fibre optique. Il a souscrit en 2017 un emprunt d'une valeur de 12,5 M€ auprès de la Banque Postale et un autre de 12,5 M€ à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ces deux contrats sont uniquement destinés à financer les raccordements finaux. Le premier emprunt fait l'objet de remboursement de capital de 833 000 € annuels. Au 1^{er} janvier 2026, il restera 5 624 999,78 € à rembourser (au taux fixe de 1,36 %).

L'emprunt souscrit auprès de la CDC a été intégralement tiré à la fin de l'exercice 2022, pour un remboursement à partir de 2023. Son amortissement est calculé sur annuité constante sur 20 ans, permettant une montée en charge progressive de la charge en investissement. Le capital restant dû fin 2026 sera de 10 781 250 €. C'est un emprunt à taux variable indexé sur le taux du livret A +0,5 point (soit 2,7 % au 1^{er} janvier 2026).

Le dernier emprunt est de 15 M€ et a été conclu début 2023 auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 3,54 % sur 15 ans. Il vient finaliser le financement du déploiement initial. Il restera 12 808 682,66 € à rembourser fin 2025.

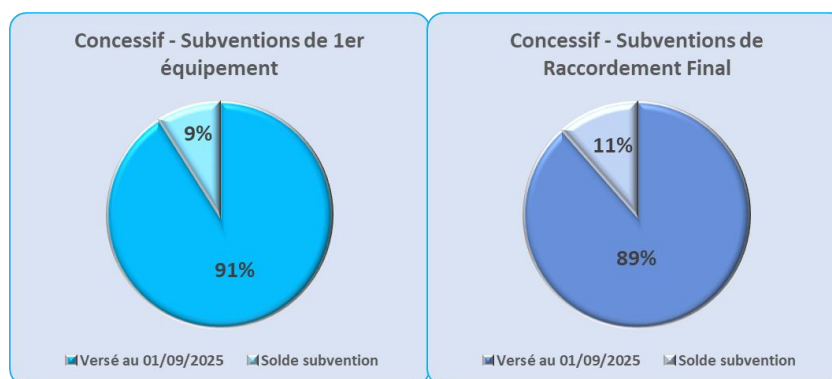
Les crédits inscrits au budget 2026 pour le remboursement de la dette sont fixés à **2,31 M€**. Ils comprennent le remboursement de l'emprunt Banque Postale pour 834 K€, 625 K€ au titre de l'emprunt CDC et 851 K€ pour l'emprunt au Crédit Foncier.

La DSP Sem@for77

Le programme de montée en débit hertzien étant terminé, aucun crédit n'est prévu en investissement pour le budget 2026.

La DSP sem@fibre77

Concernant le volet concessif, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du délégataire Seine-et-Marne THD, il est à noter que les programmations sont achevées. Toutefois, l'ensemble de la documentation n'ayant pas encore été livrée (DOE et export SIG au format Grace V3), la subvention correspondante est reportée sur 2026. En conséquence, le budget 2026 prévoit des crédits pour le versement de subvention de 1^{er} équipement. De même, il est prévu le versement des dernières subventions de raccordement. Il est à noter que 2025 constitue, par application du contrat de DSP, la dernière année de calcul de la subvention de raccordement (pour les prises raccordées jusqu'au 21/01/2025). A la date du 1^{er} septembre 2025, le versement des subventions au délégataire s'établissait par rapport au contrat de DSP comme suit :



Concernant le volet « affermé », réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat restent uniquement à venir le Décompte Général Définitif du deuxième marché de travaux et les complétudes. Dans le même temps, le Syndicat continue le déploiement des sites dits isolés.

Les dépenses d'investissement du budget annexe sont gérées par trois Autorisations de Programmes dont voici le détail des Crédits de Paiement prévisionnels pour le vote du budget primitif :

AP Premier déploiement 2020-2027

	<2025	2025	2026	2027
	Exécution	CP Prévisionnel	CP Prévisionnel	CP Prévisionnel
TOTAL AP PREMIER DEPLOIEMENT HT	123 899 924 €	3 729 705 €	2 901 216 €	2 508 450 €
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	22 342 356 €	2 000 000 €	1 000 000 €	2 308 450 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals	32 961 350 €	0,00 €	901 216 €	0 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	68 596 218 €	1 729 705 €	1 000 000 €	200 000 €

L'exercice 2025 est normalement la dernière année de l'Autorisation de Programme. Toutefois, la prévision de crédits de paiement au BP 2025 ne couvrant pas la totalité du solde de l'AP, celle-ci devra être étendue à l'année 2026.

AP Sites isolés 2023-2027

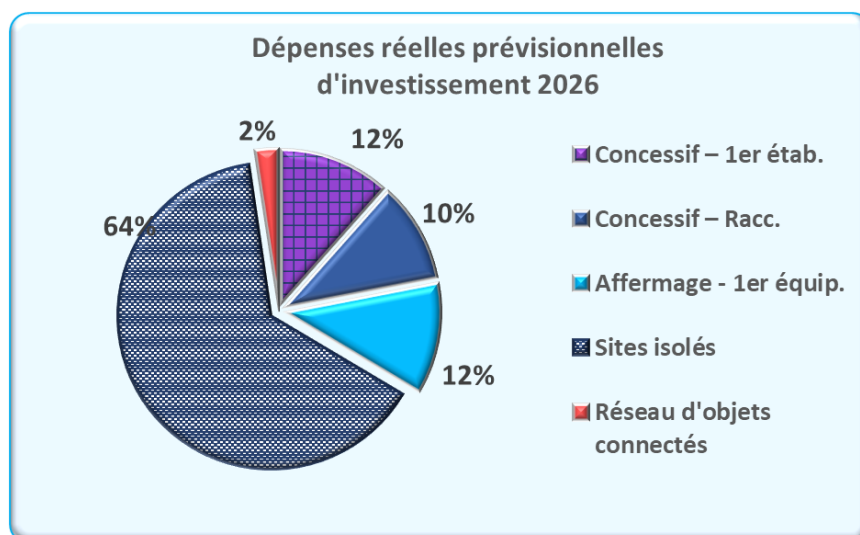
	2023/2024	2025	2026	2027
	Exécution	CP Prévisionnel	CP Prévisionnel	CP Prévisionnel
TOTAL AP SITES ISOLÉS HT	2 102 744 €	6 346 437 €	5 550 000 €	14 280 072 €
Déploiement - Sites isolés	2 102 744,11 €	6 346 436,76 €	5 550 000,00 €	14 280 072,13 €

AP Réseau d'objets connectés – sem@Connect77 2025-2029

	2025	2026	2027	2028	2029
	CP Prévisionnel	CP Prévisionnel	CP Prévisionnel	CP Prévisionnel	CP Prévisionnel
TOTAL AP	420 000 €	200 000 €	2 195 000 €	1 420 000 €	1 100 000 €
Déploiement réseau d'objets connectés	420 000,00 €	200 000,00 €	2 195 000,00 €	1 420 000,00 €	1 100 000,00 €

- Les dépenses réelles

Sur la base des AP/CP en cours, les dépenses se décomposent comme suit :



Soit un total de **8,45 M€** décomposés comme suit :

- Concessif – 1^{er} établissement : **1 M€** ;
- Affermage – 1^{er} établissement : **1 M€** ;
- Affermage – sites isolés : **5,55 M€** ;
- Raccordements Finals : **900 K€** ;
- Réseau d'objets connectés Sem@Connect77 : **200 K€**.

Les 200 K€ prévus pour le réseau Sem@Connect77 permettront de poursuivre les premiers déploiements initiés en 2025 pour les EPCI intéressés.

- Les opérations d'ordre

Reprise des subventions perçues

La reprise des subventions perçues est estimée à **7 M€** comme évoqué en section d'exploitation.

C. BUDGET ANNEXE « CENTRALE D'ACHAT »

1. Exploitation

a. Les recettes

Le budget annexe « Centrale d'achat », créé en décembre 2023, comptabilise pour l'instant uniquement les redevances de frais de gestion versées par les utilisateurs, à hauteur de 5% du montant facturé. Les services numériques étant en phase de démarrage, la centrale d'achat comporte uniquement 10 000 € de crédits.

b. Les dépenses

En dépenses d'exploitation, ce budget annexe se voit facturer, par le Syndicat Val d'Oise Numérique, 3 % au titre de l'utilisation de leur centrale d'achat par nos adhérents ou le Syndicat lui-même. 10 000 € sont ainsi inscrits au budget primitif 2026.

2. Investissement

Aucune activité n'est prévue pour le moment sur la section d'investissement.

III. Indicateurs et éléments prospectifs

A. Indicateurs de masse salariale

Les indicateurs présentés ci-dessous permettent de faire un focus sur la structure des effectifs du Syndicat, ainsi que de communiquer des éléments d'analyse rétrospectifs sur le niveau de masse salariale.

- **La structure des effectifs permanents par catégorie et statut (en ETP) par emplois occupés**

	Au 31/12/2024					Au 30/07/2025				
	A	B	C	TOTAL	%	A	B	C	TOTAL	%
Contractuel	6	4	0	10	52,63%	5	4	1	10	50,00%
Titulaire	4	2	3	9	47,37%	4	3	3	10	50,00%
TOTAL	10	6	3	19	100,00%	9	7	4	20	100,00%
Proportion	52,63%	31,58%	15,79%	100%		45,00%	35,00%	20,00%	100%	

La lecture du tableau ci-dessus permet de constater que le nombre d'agents n'a presque pas varié entre 2024 (19) et 2025 (20). La répartition entre titulaires et contractuels, est de 50/50, la présence de 50 % de contractuels au sein des effectifs s'expliquant par les compétences particulières en matière de communications électroniques nécessaires à la réalisation des missions du Syndicat.

- **La structure des effectifs permanents par service (en ETP)**

Nombre ETP par service	Au 31/12/2024		Au 30/07/2025	
Aménagement et services numériques	10	52,63%	10	50,00%
Communication	1	5,26%	1	5,00%
Direction Générale	1	5,26%	1	5,00%
Direction Ressources	7	36,84%	8	40,00%
Total	19	100,00%	20	100,00%

La répartition des agents par service montre la part importante du service « Aménagement et Services Numériques » avec plus de 50 % des effectifs, traduisant la mission principale du Syndicat. La Direction Ressources est le 2^e service en nombre d'agents avec presque 37% en 2024 et 40 % en 2024. Par ailleurs, sur les 10 agents du service Aménagement et Services Numériques, 7 sont non-titulaires du fait de la spécificité de l'activité.

- **Les éléments de la rémunération (coût brut) au 31/12**

		2022	2023	2024
64111	TITULAIRE - REMUNERATION PRINCIPALE	355 880,09 €	422 291,98 €	419 707,76 €
64113	TITULAIRE - NBI	365,04 €	486,95 €	394,40 €
64118	TITULAIRE - AUTRES INDEMNITES	16 149,84 €	17 366,70 €	16 663,38 €
64131	NON TITULAIRES - REMUNERATIONS PRINCIPALES	412 565,78 €	415 394,16 €	490 982,28 €
	TOTAL	784 960,75 €	855 539,79 €	927 747,82 €

Les éléments de rémunération ci-dessus donnent le niveau des dépenses de masse salariale pour la rémunération principale des agents titulaires et non titulaires, ainsi que la Nouvelle Bonification Indiciaire et les autres indemnités (heures

supplémentaires, transport...). La rémunération des agents a augmenté entre 2022 et 2024 pour les motifs suivants :

- Finalisation des recrutements sur l'ensemble des postes permanents,
- Augmentation du point d'indice,
- Recrutement de deux agents pour renforcer les effectifs comme suit : un agent pour les services numériques et un agent pour le support à l'exploitation de la DSP sem@fibre77.

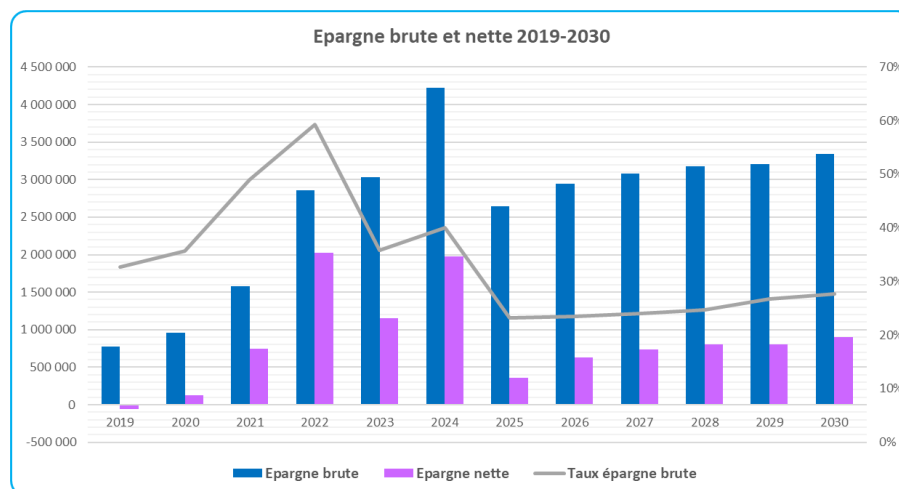
B. Indicateurs financiers

Pour apprécier la stratégie financière du Syndicat, le ROB présente plusieurs indicateurs financiers.

1. L'épargne Budget Annexe Aménagement Numérique

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement) correspond à l'épargne de gestion diminuée du résultat financier (chapitre 76 moins chapitre 66), hors produits et charges exceptionnels (chapitres 67 et 77).

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute de laquelle est retirée l'annuité de la dette en capital. Le résultat représente la capacité propre d'investissement du Syndicat une fois qu'il s'est acquitté de toutes ses dépenses obligatoires (remboursement de la dette, paiement du personnel, entretien des bâtiments).



L'épargne présentée par le graphique ci-dessus est rétrospective de 2019 à 2024 et prospective de 2025 à 2030.

Sur les exercices 2019 à 2024, l'épargne brute est en constante hausse grâce à l'augmentation régulière de la redevance d'affermage et au remboursement de charges d'exploitation dues par le délégataire. L'épargne nette baisse en 2023 avec la souscription du dernier emprunt.

Sur les exercices 2025 à 2030, après une baisse en 2025 en partie due à la fin des remboursements de charges par le délégataire, l'épargne remonte sous l'effet de l'augmentation régulière des redevances d'affermages. En 2030, l'épargne brute et l'épargne nette atteignent respectivement 3,3 M€ et 900 K€.

De manière globale, la lecture du niveau d'épargne, positif sur toute la durée d'analyse, montre la bonne santé financière du Budget Annexe Aménagement Numérique.

2. Désendettement

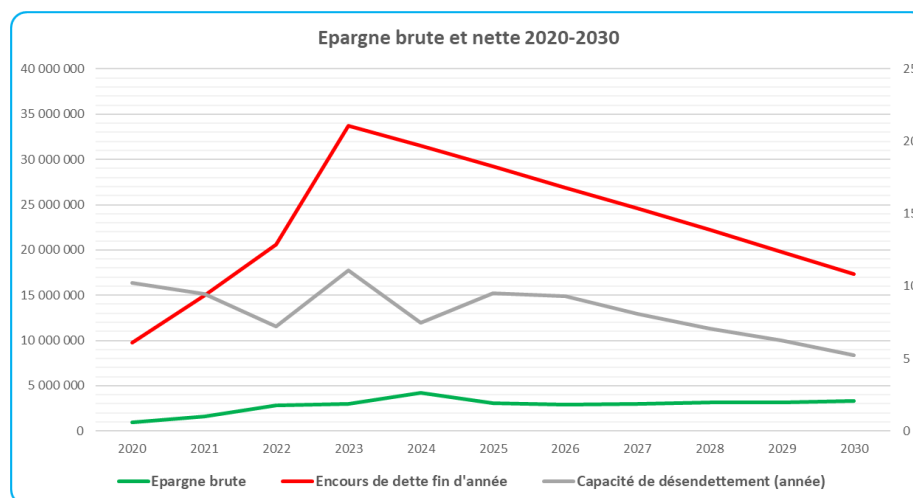
Depuis sa création en 2013, le Syndicat a souscrit trois emprunts. En 2017, deux emprunts de 12,5 M€ chacun, soit un total de 25 M€ (en plus de la subvention FSN), destinés à financer les 36M€ de subventions de raccordement à verser au délégataire du réseau sem@fibre77, ont été souscrits.

Ainsi, le premier emprunt a été souscrit auprès de la Banque Postale avec un taux annuel fixe de 1,36 % et un amortissement sur 15 ans. Le second a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) avec un taux variable de 0,5 + taux du livret A, amorti sur 20 ans, avec un tirage et un début de remboursement différés en 2022.

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû sera de 5,6 M€ pour la Banque Postale (avec donc plus de 55 % remboursé) et 10,78 M€ pour la CDC.

Le troisième et dernier emprunt de 15 M€ a été conclu en 2023 avec le Crédit Foncier, pour financer la fin des déploiements FttH, au taux de 3,54 % et amorti sur 15 ans. Le capital restant dû de ce dernier au 31/12/2025 sera de 12,8 M€.

De fait, le second indicateur analysé est la capacité de désendettement.



Le graphique ci-dessus permet de tirer trois constats de l'endettement du Syndicat :

- Bien que l'encours de dette soit élevé, son remboursement baisse rapidement et sera quasiment total à la fin de la DSP sem@fibre77 ;
- La capacité de désendettement est supérieure à 10 ans (seuil d'alerte pour les collectivités) jusqu'en 2025, mais redescend assez rapidement. Elle sera presque égale à zéro en fin de DSP ;
- La capacité d'autofinancement annuelle (épargne brute) n'est pas impactée à long terme par le recours à l'emprunt. Elle croît de manière régulière chaque année.

Tous les emprunts ont été réalisés avec l'objectif d'être remboursés en totalité d'ici la fin du contrat de DSP Sem@fibre77, le 22 janvier 2040. Seul l'emprunt auprès de la

CDC laissera un peu moins de 2 M€ de capital restant dû au 31 décembre 2039, du fait des conditions particulières de différé d'amortissement à la souscription.

Le niveau d'endettement du Syndicat est élevé avec un pic à presque 35 M€ en 2023 à la souscription du dernier emprunt. Toutefois, cette caractéristique est propre à beaucoup de projets d'investissement d'infrastructures d'envergures qui se caractérisent par des cycles de long terme.

Cependant, comme souligné par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France lors de son contrôle en 2023-2024, ce recours à l'emprunt est maîtrisé et la structuration financière du projet sem@fibre77 permet au Syndicat rembourser les emprunts sans difficulté majeure et sans grever les investissements à venir.

C. Eléments prospectifs de long terme

Cette dernière partie permet d'apprécier la situation financière globale du budget annexe et la stratégie de financement de l'aménagement numérique. Pour rappel, la stratégie de financement de l'aménagement numérique sur le territoire de la Seine-et-Marne est basée sur le triptyque Subvention/Endettement/Autofinancement.

Ainsi, les 230 M€ d'investissement pour l'aménagement numérique engagés par le Syndicat (exécuté à 83 %) sont financés à 80 % par les subventions (191 M€), 17 % par l'emprunt (40M€) et 3 % par l'autofinancement (8M€).

Dans le même temps, les différents niveaux de redevance inscrits dans les contrats de DSP permettent d'assurer au Syndicat un niveau de rémunération pérenne. Celui-ci est d'ailleurs conforme à ce jour au Plan d'Affaires du contrat de DSP sem@fibre77.

Les années 2027 à 2029 présentent un résultat de clôture négatif, correspondant à la période d'autofinancement des dépenses d'investissement par le Syndicat. En dehors de cette période, le résultat de clôture est excédentaire jusqu'en 2040, fin du contrat de la DSP sem@fibre77. Il faut également noter qu'en 2031 la DSP Sem@for77 prendra fin, avec un réseau en bien de retour au Syndicat dont l'exploitation par la société délégataire affiche un résultat net positif.